

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 OCTOBRE 2008

INTERVENTION DE MADJID MESSAOUDENE. CONSEILLER MUNICIPAL. ELU AU SEDIF

La santé, l'éducation, l'habitat, l'eau, l'énergie, la culture, le logement... sont des besoins fondamentaux de la vie humaine. Ces besoins sociaux doivent être reconnus en droits essentiels afin d'assurer la dignité et la LIBERTÉ de tous les êtres humains. Le service public ouvre aux mêmes droits pour toutes et tous.

Une fois ce postulat énoncé, je ne peux m'empêcher, chers collègues, de vous demander qui mieux que la puissance publique peut garantir à toutes et tous ces droits élémentaires ?

On le sait, ce gouvernement, par pure idéologie, et peu important les conséquences sur les citoyens et les usagers, remet en cause les services publics, libéralise de nombreux secteurs d'activité, et privatise les entreprises publiques.

Une attaque contre les entreprises publiques qu'il faut comprendre comme une attaque combinée contre le statut de la fonction publique et les syndicats, traditionnellement plus forts dans le secteur public.

Malgré l'irréfutable échec du marché qui a montré à maintes reprises et montre encore son incapacité à fournir un service public de qualité, en répondant aux besoins essentiels et élémentaires des populations, en intégrant que l'accès aux services publics essentiels permet de garantir un certain nombre de droits essentiels, la droite continue d'encenser la main invisible de ce même marché, au moment où ce dernier est aux abois et appelle au secours l'Etat qu'il n'a eu de cesse de combattre et de mettre à mal.

L'adage selon lequel on nationalise les pertes et on privatise les profits a encore de beaux jours devant lui...

*Intervention de Madjid MESSAOUDENE. Conseiller municipal. Elu au SEDIF.
23 octobre 2008.*

Les accidents meurtriers dus à la privatisation du rail sont tristement célèbres. Les coupures d'énergie en Californie aussi. Le gouvernement britannique, après avoir renationalisé le rail, a du, en catastrophe, renationalisé British Energy, opérateur nucléaire pour défaut grave d'entretien, avant de la céder récemment à EDF.

Tout montre aussi que les privatisations s'accompagnent de hausses de tarifs pour les usagers devenus clients : le prix du timbre en Suède par exemple a ainsi plus que doublé.

Saint-Denis fait partie des nombreuses communes, en France et dans le monde, qui a délibéré pour placer la commune hors zone AGCS. Elle a toujours défendu le service public tout en appelant à les développer et à les adapter à la société actuelle.

De fait cette prise de position ne doit pas rester symbolique. Elle doit se traduire par des actes forts, et concrets. L'eau, car c'est l'objet du rapport qui nous a été présenté, est un des engagements fort de notre contrat d'action communal, passé avec les dionysiens.

Un appel, lancé il y a quelques années déjà par Patrick BRAOUEZEC et signé par Didier PAILLARD, de nombreux autres élus de la ville, comme par de nombreux autres maires, a mis en évidence la nécessité d'en finir avec la gestion actuelle de ce service public.

Sur Saint-Denis, sur le territoire de Plaine Commune, mais aussi au-delà, à l'échelle francilienne, la mobilisation grandit à l'aune de l'échéance du contrat de délégation de service public fin 2009. La gauche parisienne, malgré quelques vagues hésitations a décidé de mettre en place un opérateur public unique qui assurera tout le circuit d'approvisionnement de l'eau, de la production à la distribution, mettant ainsi fin à la privatisation de l'eau que Paris devait à M. CHIRAC.

Le contrat est un contrat de délégation de service public dit régie intéressée, donc le contrat prévoit une rémunération du délégataire, plus un intéressement au résultat...

La rémunération actuelle du régisseur est de 40.5 millions annuels, sur un contrat d'un peu plus de 300 millions annuels. Soit 11.5 % de son CA. Auxquels s'ajoutent un trop perçu. L'UFC chiffre à 80/90 millions d'euros le trop perçu par Veolia et les cabinets d'audit mandatés par Veolia le chiffrent à 40 millions... On mesure donc le laisser aller engendré

*Intervention de Madjid MESSAOUDENE. Conseiller municipal. Elu au SEDIF.
23 octobre 2008.*

par ce mode de gestion déléguée et l'échec du supposé contrôle du délégataire par la puissance délégante.

Dans tous les cas, ces surprofits ont un impact sur la facture finale de l'utilisateur.

La régie ferait tomber le prix du m³ d'eau hors assainissement de 1.70 à 1.45 euros . L'utilisateur paie sur le territoire du SEDIF environ 4 euros le m³ soit un des prix les plus élevés de France.

Outre la question du prix, il est nécessaire que la gestion de ce service associe les usagers, les salariés, les associations et les élus, de façon plus importante.

On sait également que les opérateurs privés du secteur constituent en France et dans le monde un oligopole privé, qui laisse peu de place à la concurrence libre et non faussée dans laquelle sont censés évoluer ces opérateurs . Ne s'étaient-ils pas, de manière caricaturale, partagés Paris, l'un qui se chargeait de la rive droite, l'autre de la rive gauche ?

Finalement ils sont là en lieu et place d'un grand service public de l'eau qui s'appuierait sur de grandes régies publiques de l'eau, permettant une mutualisation publique, une tarification sociale, et une péréquation tarifaire. Ils ont occupé la place laissée trop longtemps vacante par la puissance publique, et cela doit nous engager dans la voie d'une véritable réappropriation publique et sociale de ce bien commun. Loin des critères de rentabilité à deux chiffres, et des profits colossaux engrangés par ces entreprises, qui si ici se veulent citoyennes, ne renoncent pas, dans les pays pauvres à pratiquer des politiques discriminatoires et criminelles.

Je rappellerai que l'action de Veolia environnement, qui perd en ce moment près de 20 % incite à la prudence au moment où la droite souhaite leur renouveler leur confiance.

Pour compléter mon propos, je sou mets la proposition suivante à notre assemblée. Se faire le relais de la campagne menée contre l'eau en bouteille, une campagne menée par le SEDIF . Cette eau privatisée à un coût cent fois supérieur à l'eau du robinet dont la qualité est irréprochable.

Nous pourrions aussi, au sein de cette instance, demander au SEDIF de nous mettre à disposition les jolies carafes d'eau qu'elle a produites afin de servir aux élus une eau de

*Intervention de Madjid MESSAOUDENE. Conseiller municipal. Elu au SEDIF.
23 octobre 2008.*

qualité et cent fois moins chère que celle que nous avons devant nous. Ce faisant nous ferions un geste important pour l'environnement. Et pourquoi pas y servir d'ici peu une eau 100 % publique, garantie sans profits.